

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame ARBORE, Monsieur DI PERNA, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION : Madame ARMAND (à Monsieur FABRE), Madame COULET (à Monsieur GUEUR), Monsieur RICHER (à Madame PETIT), Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY), Madame CALENDRE (à Madame QUELIN), Monsieur TOCHE-ONTENIENTE (à Monsieur MARINO MORABITO)

ABSENTS : Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Madame PONCET

Madame SEYTIER est désignée secrétaire de séance.

**22023.01.09 POLE D'ECHANGES MULTIMODAL (PEM) D'AMBERIEU-EN-BUGEY -
CONTRAT D'AMENAGEMENT DE MOBILITES VERTES (CAMV)**
(Rapporteur : Daniel FABRE)
Nomenclature : 8.7 - Transports

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) est le pilote du projet de transformation de la gare d'Ambérieu en Pôle d'Échanges Multimodal (PEM).

Pour ce faire, des études ont été menées permettant de valider des principes d'aménagement phasés en deux temps :

- Aménagement du parvis, de la gare routière et requalification de l'avenue Sarraill,
- Réaménagement du stationnement gare : requalification du parking SNCF et création d'un parking en ouvrage en fonction des besoins en stationnement.

Par ailleurs, des travaux de mise en accessibilité de la gare elle-même (accès aux quais, passage souterrain, hauteur des quais...), réalisés par SNCF-réseau ont pris fin en 2021.

L'objet de cette délibération vise l'approbation d'un Contrat d'Aménagement des Mobilités Vertes (CAMV) entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Commune d'Ambérieu-en-Bugey, le Département de l'Ain et SNCF Gares et Connexions.

Le CAMV porte sur les travaux de requalification du parvis de la gare, de l'avenue Sarrail, la création d'une gare routière à 7 quais, sous maîtrise d'ouvrage de la CCPA et la requalification du parking SNCF, sous la maîtrise d'ouvrage de Gares et Connexions.

La dernière tranche de l'aménagement du PEM consistant en l'aménagement d'un parking de 350 places sur la friche dite « Cordier » fera l'objet d'études de maîtrise d'œuvre en 2023 pour des travaux envisagés en 2024.

La conclusion d'un Contrat d'Aménagement des Mobilités Vertes (CAMV) permet de cofinancer la réalisation des travaux envisagés :

- Création d'une gare routière de 6 postes à quais en site propre ainsi que d'un quai tampon, complétée par 2 arrêts de bus pour le TAM sur l'avenue Général Sarrail redimensionnés pour faciliter les manœuvres des véhicules ;
- Aménagement et végétalisation du parvis de la gare incluant une dépose minute, une dépose taxis, et une offre de stationnement deux-roues motorisés et vélos ;
- Requalification de l'ensemble de l'avenue Sarrail ;
- Création d'un mail piéton permettant l'irrigation du pôle d'échanges et sa connexion avec l'extérieur via notamment des liaisons modes doux avec le centre-ville et les zones d'emplois et de services de la CCPA ;
- Requalification du parking longue durée SNCF.

Le projet de création du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) a été construit afin de répondre aux objectifs d'efficacité, de transition écologique et aux enjeux sociaux et environnementaux. Il participe pleinement à la transformation du quartier gare et à l'attractivité de la Plaine de l'Ain. Il permettra de :

- Améliorer l'accès au train régional pour les modes alternatifs à la voiture individuelle,
- Renforcer l'attractivité du territoire et du quartier gare d'Ambérieu en favorisant la mixité des usages et de l'ensemble de sa zone de chalandise,
- Améliorer la qualité de service en termes d'accueil, de confort et d'information voyageurs,
- Structurer l'offre de stationnement sur le quartier.

Le projet a pour objectif de développer les différents modes de mobilités, en particulier en transport commun par la création d'une véritable gare routière accueillant les voyageurs, à proximité immédiate de la gare TER d'Ambérieu-en-Bugey. Les différents flux ont été dimensionnés et analysés avec la combinaison de l'accueil vélo (création d'une piste cyclable jusqu'à la gare et connexion à l'avenue Sarrail, implantation de nouveaux stationnements complémentaires de l'offre existante sur le périmètre de cette tranche) et l'accueil des bus.

La qualité a été recherchée dans l'insertion paysagère, le traitement des surfaces (platelage bois, bandes pépites granit antidérapantes, béton désactivé, etc.), le choix du mobilier et même la création d'un éclairage spécifique avec la conception d'un mât original rappelant le

profil des arbres dans le secteur (concept de biomimétisme appliqué ici au mobilier d'éclairage).

Il est prévu une végétalisation permettant de réduire les îlots de chaleur (selon le principe de micro-forêt feuillus et de diversité biologique selon des choix d'essences) et de s'adapter au réchauffement climatique.

Au niveau de la gestion de l'eau pluviale, des solutions ont été mises en œuvre pour désimperméabiliser les sols et infiltrer l'eau à la parcelle afin de déconnecter les volumes du réseau unitaire.

Le budget et le plan de financement proposés pour le Contrat d'Aménagement des Mobilités Vertes sont les suivants :

CAMV travaux PEM d'Ambérieu	Coût € HT	CCPA		Région AURA		Département Ain	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
MOA CCPA : parvis, gare routière, avenue Sarraill	4 600 000 €	47%	2 170 000 €	47%	2 170 000 €	6%	260 000 €
MOA G&C : parking de la gare	1 440 000 €	50%	720 000 €	50%	720 000 €	0%	0 €
TOTAL HT	6 040 000 €	48%	2 890 000 €	48%	2 890 000 €	4%	260 000 €

Le projet de Contrat d'Aménagement de Mobilités Vertes (CAMV) est joint à la présente délibération.

La Commune d'Ambérieu-en-Bugey est amenée à se prononcer sur ces termes en tant que propriétaire pour partie du foncier et exploitante des futurs espaces publics, à l'exclusion du parking SNCF.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les travaux d'aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal ainsi que le Contrat d'Aménagement de Mobilités Vertes (CAMV).

La Commission Municipale **Urbanisme – Bâtiments, Cœur de Ville – Voirie et aménagement urbain – Cadre de vie – Développement durable – Agenda 21**, lors de sa séance en date du **21 février 2023** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **21 février 2023** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, par **23 voix Pour et 7 Abstentions (Groupes « Vivons Notre Ville » et « Ambérieu Citoyenne »**, décide :

- D'APPROUVER** les travaux d'aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) d'Ambérieu-en-Bugey ;

2. **D'APPROUVER** le Contrat d'Aménagement de Mobilités Vertes (CAMV) avec la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Commune d'Ambérieu-en-Bugey, le Département de l'Ain et SNCF Gare et Connexions ;
3. **D'APPROUVER** le plan de financement proposé ;
4. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le CAMV et ses éventuels avenants ;
5. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 03 MARS 2023

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Marie-Christine SEYTIER
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, positioned to the right of the stamp area.



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20230224-DEL_2023_01_09-DE
Date de télétransmission : 02/03/2023
Date de réception préfecture : 02/03/2023